

# STRATÉGIE DE L'ANDRA EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS ET INDICATEURS ASSOCIÉS

Page : 1/10

Ce document, bien que propriété de l'Andra, peut être reproduit ou communiqué sans son autorisation

28/11/2011



→ Titre original du document

## **Stratégie de l'Andra en matière de développement durable et principaux objectifs et indicateurs associés**

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>4</b>
1.1	<i>Définition du développement durable</i>	4
1.2	<i>Objet du document</i>	4
1.3	<i>Elaboration de la stratégie</i>	4
1.4	<i>Mise en œuvre de la stratégie</i>	4
<b>2.</b>	<b>Stratégie et objectifs développement durable de l'Andra</b>	<b>5</b>
2.1	<i>Consommation et production durables</i>	5
2.2	<i>Société de la connaissance</i>	5
2.3	<i>Gouvernance</i>	6
2.4	<i>Changement climatique et énergies</i>	6
2.5	<i>Transport et mobilité durables</i>	7
2.6	<i>Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles</i>	8
2.7	<i>Santé publique, prévention et gestion des risques</i>	9
2.8	<i>Démographie, immigration et inclusion sociale</i>	10
2.9	<i>Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde</i>	10

# 1. Introduction

## 1.1 Définition du développement durable

« Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». [1987 - Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien] est la définition du développement durable retenue par l'Andra.

De fait, l'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient au mieux les trois aspects économique, social (au sens large, comprenant le sociétal) et écologique des activités humaines : ce sont les « trois piliers » du développement durable. Ils sont à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal : la gouvernance. Elle consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision.

Le développement durable est en fait un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent.

## 1.2 Objet du document

Le présent document présente la stratégie développement durable de l'Andra. L'Andra, établissement public participant à la démarche « État exemplaire » en matière de développement durable, a fait le choix de décliner sa propre stratégie développement durable par rapport aux neuf défis de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

L'Andra met également en œuvre au travers de sa propre stratégie développement durable les sept principes et les quatre engagements de la charte développement durable des entreprises et établissements publics à laquelle elle a adhééré en 2008.

Pour chaque défi, l'Andra a indiqué :

- sa stratégie,
- la contribution de son cœur de métier à cette stratégie,
- les objectifs spécifiques majeurs que l'Andra se fixe en complément à son cœur de métier,
- les indicateurs majeurs permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs.

## 1.3 Elaboration de la stratégie

Cette version de la stratégie développement durable de l'Andra a été élaborée par le responsable développement durable sur la base du retour d'expérience des versions précédentes. Elle a été présentée au comité d'entreprise afin d'associer son personnel, et validée par le comité de direction.

## 1.4 Mise en œuvre de la stratégie

Les responsabilités et un tableau des objectifs à atteindre pour mettre en œuvre de la stratégie développement durable sont définis et formalisés.

L'atteinte des objectifs est confiée aux membres du comité de direction et aux directeurs de site, chargés de désigner les responsables ayant à mettre en place des plans d'actions pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés, de prévoir les ressources nécessaires et de piloter leurs réalisations.

Leur bon avancement est analysé lors des revues des processus du système de management. La pertinence de la stratégie est vérifiée annuellement en revue de direction.

## 2. Stratégie et objectifs développement durable de l'Andra

La stratégie et les objectifs de développement durable de l'Andra sont exprimés pour chacun des neuf défis de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013.

### 2.1 Consommation et production durables

**Stratégie Andra :** L'Andra vise à ce que les produits qu'elle consomme et ce qu'elle sous-traite soient réalisés en prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux.

Contribution du cœur de métier à la stratégie :

L'Andra achète et sous-traite pour environ 80% de son chiffre d'affaire. Ses clauses générales contractuelles comportent des aspects environnementaux, hygiène et sécurité.

Objectifs spécifiques :

- ses consommables sont issus d'une approche socio-éco-responsable, et cette disposition est rendue applicable aux prestataires « permanents » au fil des renouvellements de contrats,
- pour ses contrats de services généraux multi techniques, d'infogérance, de gardiennage, d'entretien (bâti et espaces verts) et de restauration, les cahiers des charges comportent aussi des exigences sociales permettant de s'assurer que le prestataire a une politique satisfaisante de gestion de ses ressources humaines,
- pour ses autres achats, une politique d'achats socio-éco-responsables est finalisée et la revue du processus achats s'assure de l'adéquation de cette politique, notamment sous le volet social, à minima annuellement.

Indicateur : taux de contrats conformes aux objectifs définis (en montant).

### 2.2 Société de la connaissance

**Stratégie Andra :** L'Andra est un acteur de recherche et d'innovation. Elle contribue à la formation et à l'information dans le domaine scientifique et technique, ainsi qu'à l'accès à la culture.

Contribution du cœur de métier à la stratégie :

- la mise à disposition d'une information accessible et adaptée à la fois aux usages (papier, internet, rencontres, visites etc..) et au niveau de connaissance de ses différents publics (des enfants à la communauté scientifique en passant par la presse, les riverains, les élus ou les CLI...) en conformité à l'article 14 de la loi du 28 juin 2006,
- pour le personnel une démarche de communication interne spécifique est mise en œuvre en complément des actions de formations professionnelles intégrées à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences,
- le projet mémoire prépare la transmission de la connaissance des centres de stockage aux générations futures.

Objectifs spécifiques :

- identification en 2013, notamment dans le cadre du débat public Cigéo, de cibles nouvelles (personnes les moins favorisées, handicapés, etc.) puis création chaque année d'un nouveau support adapté à une nouvelle cible à décider en revue du processus communiquer sur proposition de la directrice de la communication,
- des parrainages permettent d'apporter un soutien à des associations de préservation de la mémoire et de diffusion de la connaissance (parrainages réalisés selon une charte éthique approuvée par le conseil d'administration).

Indicateurs :

- nombre de publications scientifiques de rang A,
- taux de parrainages (en montant) concernés par la divulgation de la connaissance.

## 2.3 Gouvernance

**Stratégie Andra :** L'Andra s'attache à proposer des solutions adaptées aux défis de moyen et long termes, en associant tous les acteurs concernés (État, collectivités territoriales, détenteurs et producteurs de déchets radioactifs, organisations non gouvernementales, syndicats, entreprises...).

Contribution du cœur de métier à la stratégie :

- la gouvernance repose sur le conseil d'administration qui définit les orientations stratégiques, et le comité de direction qui les met en œuvre sous l'autorité de la directrice générale,
- cette gouvernance, formalisée dans un manuel d'organisation :
  - ✓ est « éclairée » par plusieurs comités prévus par les statuts ou mis en place par l'Andra,
  - ✓ prend en compte les recommandations ou contraintes fournies par plusieurs autorités ou instances indépendantes qui évaluent ou vérifient ses activités,
  - ✓ intègre, selon leur pertinence, les avis de ses autres parties prenantes,
  - ✓ intègre l'examen systématique par la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA) de toute demande de documents considérés par l'Andra comme non communicables émanant d'une association ou d'un particulier.

Objectifs spécifiques :

- le transfert vers la PRADA de toute question soulevée dans les comités pluriels où l'Andra participe<sup>1</sup> et qui n'aurait pas trouvé de réponse en séance,
- la mise en place par la PRADA d'espaces de dialogue lorsque des associations ou des particuliers le demandent (hors espaces institutionnels type HCTISN, CLI...),
- la pertinence de la stratégie DD est évaluée annuellement en revue de direction au travers du processus « stratégie » du système de management qui décide ou non de la faire évoluer.

Indicateur : nombre de questions traitées par la PRADA et taux de réponse dans le mois.

## 2.4 Changement climatique et énergies

**Stratégie Andra :** L'Andra améliore sa sobriété énergétique et réduit son empreinte carbone. Autant que possible, elle favorise le développement des énergies renouvelables.

Contribution du cœur de métier à la stratégie :

- en matière énergétique, l'intégration dans les cahiers des charges de ses nouvelles constructions des sites actuels et futurs des standards « réglementations thermiques (RT) », « bâtiment basse consommation (BBC) » et « haute qualité environnementale (HQE) », en anticipant les évolutions de la réglementation compte tenu du cycle long des projets de l'Andra, ainsi qu'une analyse systématique des possibilités de recours aux énergies renouvelables,
- l'empreinte carbone, peu liée à l'énergie, est majoritairement due à des activités sur lesquelles l'Andra n'a pas ou peu d'emprise :
  - ✓ transport par route des colis de déchets vers ses centres, ce transport étant sous la responsabilité des producteurs,

<sup>1</sup> Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR), Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR) et Comité de pilotage de l'Inventaire national (COPILIN).

- ✓ utilisation massive de béton et d'acier dans le concept de stockage (plus de 80% du volume).

Objectifs spécifiques :

- la réalisation avant fin 2014 sur un bâtiment des CIZA d'une expérience de recouvrement d'une toiture par des panneaux solaires, afin de pouvoir envisager ensuite une démarche plus vaste,
- la réalisation avant fin 2014 sur un bâtiment du CMHM d'une expérience de climatisation chaud/froid par un système de géothermie de surface, afin de pouvoir envisager ensuite une démarche plus vaste, en commençant par un état des lieux pour mi-2013,
- la mise à jour quinquennale du diagnostic énergétique fait en 2007/2008 et du bilan carbone<sup>®</sup> fait en 2008/2009 sur tous les sites.

Indicateur : taux (en montant) de réduction de la facture énergétique.

## 2.5 Transport et mobilité durables

**Stratégie Andra :** L'Andra favorise le report modal et la complémentarité des transports en privilégiant ceux qui sont les moins polluants, tout en s'attachant à réduire les déplacements en développant des systèmes innovants.

Contribution du cœur de métier à la stratégie :

- pour ses sites futurs :
  - ✓ la suggestion dans le cadre de Cigéo d'un site embranché au réseau ferroviaire dont l'Andra fera la promotion dans le cadre du projet de territoire,
  - ✓ le report modal et la complémentarité des transports propres à l'installation Cigéo, avec la diminution de l'impact carbone, font partie des objectifs du cahier des charges de maîtrise d'œuvre de la conception du site, tant pour sa construction que pour sa future exploitation.
- une étude sous 5 ans de solutions innovantes pour ses futurs contrats avec les grands producteurs de déchets qui permettraient de les inciter à plus de transport par fer (bonus/malus, par exemple),
- pour ses propres transports de colis de déchets, leur minimisation, notamment pour les collectes chez les petits producteurs.

Objectifs spécifiques :

- l'étude pour 2013 de la compensation carbone de tous les déplacements professionnels, notamment en étudiant la possibilité de valoriser le patrimoine forestier (pour les coupes destinées à la construction et aux mobiliers),
- la mise en œuvre dès 2013 d'un plan de déplacement d'entreprise (PDE) pour tous les sites,
- la revue annuelle par site des modalités de livraison et d'expédition des intrants et sortants pour s'assurer que toutes les actions ont bien été conduites pour minimiser l'impact carbone.

Indicateurs :

- taux de colis transportés par fer ou voie fluviale vers les sites de stockage,
- taux de mise en œuvre des actions du PDE.

## 2.6 Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

**Stratégie Andra** : L'Andra vise l'économie de la ressource de stockage<sup>2</sup> et participe au développement de la connaissance de la biodiversité et à sa préservation.

Contribution du cœur de métier à la stratégie :

- une étude sous 5 ans sur la réutilisation des aciers contaminés (actuellement mis en stockage) dans la construction des ouvrages de stockage et du colisage des déchets radioactifs,
- une étude sous 5 ans de « destruction » des colis alpha-organiques qui posent des problèmes de stockage afin de reconditionner les cendres sous une autre forme moins volumineuse,
- la recherche permanente de solutions innovantes (conditionnement des déchets, ouvrages de stockage...) pour réduire ces volumes,
- l'incitation, notamment tarifaire, des producteurs vers plus de sobriété en matière de production de déchets radioactifs,
- l'Andra mène sur chacun de ses sites de province, en lien avec des associations et des universités régionales, des études sur la biodiversité et la préservation des ressources naturelles, ainsi que des opérations particulières de protection des espèces menacées :
  - ✓ sur le CSM, l'étude pérenne de parcelles non entretenues de la couverture pour analyser comment la biodiversité se reconstitue et évolue, ainsi que la préservation de plantes menacées,
  - ✓ sur les CSA, l'étude pérenne des différences de biodiversité entre des zones tondues et d'autres sans tonte, ainsi que la préservation d'espèces menacées, notamment des batraciens et des hirondelles,
  - ✓ sur le CMHM la mise en place d'un observatoire pérenne de l'environnement pour :
    - étudier sur plus de dix ans les écosystèmes avant l'implantation du stockage de l'Andra (Cigéo), et avoir ainsi un état initial de bien meilleure qualité que ce qu'impose la réglementation,
    - suivre à l'échelle séculaire les évolutions de l'environnement afin de distinguer celles liées à l'exploitation de Cigéo de forçages naturels ou anthropiques d'autres natures,
  - ✓ la mise en place d'une écothèque pour préserver sur une durée au moins séculaire, des échantillons physiques et biologiques des différents compartiments de l'environnement, dans le cadre du projet Cigéo,
  - ✓ faire de ces deux derniers instruments des outils de référence pour les réseaux français de recherche et d'observation.

Objectif spécifique : conduire sur chaque site, en lien avec des associations ou des professionnels, des opérations de protection d'espèces en voie de disparition.

Indicateurs :

- taux d'évolution des volumes de déchets par filière, au prorata du nombre de réacteurs électronucléaires qui les a produits,
- taux d'évolution des terrains excavés ou artificialisés pour réaliser les stockages rapportés au volume de déchets stockés.

<sup>2</sup> Les volumes de stockage autorisés sont considérés comme une ressource rare compte-tenu de la difficulté à trouver un nouveau site de stockage, avec son acceptation sociétale.

## 2.7 Santé publique, prévention et gestion des risques

**Stratégie Andra :** L'Andra prévient et gère les risques liées à la protection de l'environnement et de la santé publique, pour les générations actuelles et toutes les générations futures qui vont se succéder autour des centres de stockage de déchets radioactifs, tant que l'impact de ceux-ci n'a pas atteint un niveau de radioactivité similaire à la radioactivité naturelle.

### Contribution du cœur de métier à la stratégie :

L'Andra est soumise à de très nombreuses contraintes réglementaires sur cet aspect de la stratégie qui est vraiment au cœur de son métier. Notamment elle :

- étudie l'absence d'impact inacceptable pour chaque site par des études régulièrement actualisées (d'impact et/ou de danger et/ou de sûreté, selon la réglementation applicable),
- vérifie ensuite, à partir d'un état de référence (état « zéro ») fait avant son implantation, cette absence d'impact inacceptable dans toutes les phases de vie du site :
  - ✓ par des mesures dans l'environnement internes et externes au site,
  - ✓ par un suivi de la radioprotection des travailleurs et des visiteurs,
  - ✓ par la publication systématique des résultats obtenus,
- analyse les risques qui pourraient conduire à des situations non nominales sur chaque site :
  - ✓ par un plan pour gérer et traiter ces éventuelles situations de crise,
  - ✓ par la mise en œuvre d'exercices périodiques permettant d'en tester la pertinence.

Ces dispositions font l'objet d'une analyse préalable par les autorités compétentes (Autorité de sûreté nucléaire pour les installations nucléaires de base, préfecture pour les autres installations) qui délivrent ensuite les autorisations, suivent les résultats obtenus et conduisent des missions d'inspection pour s'assurer du respect de leurs exigences.

Les parties prenantes concernées sont invitées à se prononcer dans le cadre des procédures réglementaires (débat public, enquête public, commission ou comité de suivi...), puis sont très régulièrement tenus informés des résultats obtenus.

### Objectifs spécifiques :

L'Andra s'efforce d'accroître régulièrement la transparence de ses activités vis-à-vis de ses parties prenantes, notamment du public. Dans ce cadre, elle :

- étudie pour fin 2013 la mise en ligne sur son site Internet des dossiers réglementaires (après avoir grisé, le cas échéant, les parties confidentielles défense et industrie),
- rencontre par la PRADA (cf. § 2.3) de tout responsable associatif qui en ferait la demande pour dialoguer avec lui et lui fournir les explications nécessaires sur des dossiers de l'Andra, et répondre à ces questions,
- accepte lors d'inspections externes, notamment de l'ASN, la participation de représentants du HCTISN ou de la CLI (CLIS) concernée, sous réserve de l'accord de l'organisme d'inspection,
- étudie par la PRADA avec les associations qui le souhaitent le recours à un tiers garant pour consulter un document que l'Andra estime non communicable,
- sur le CMHM, l'Andra étudie l'opportunité de mettre en place, avec les autorités concernées et des partenaires externes, une surveillance sanitaire.

### Indicateurs :

- nombre d'incidents INES (sans cible), Tf (cible < 4,5) et activité rejetée dans l'environnement (cible : 10 % des rejets autorisés à périmètre constant d'activité),
- nombre d'avis défavorables (cible : 0) ou d'écarts (cible : en moyenne annuelle, au maximum 3 écarts) par inspection relevés par l'ASN ou l'inspection des installations classées.

## 2.8 Démographie, immigration et inclusion sociale

**Stratégie Andra :** L'Andra prend en compte l'impact de la démographie sur l'économie et l'équilibre de ses territoires d'accueil, tout particulièrement lors d'une nouvelle implantation. De plus, l'Andra s'attache à participer à la lutte contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance de formation.

Contribution du cœur de métier à la stratégie :

Pour les sites futurs de l'Andra, le projet intègre la participation de l'Andra à la mise en place d'un « projet de territoire » avec les collectivités locales concernées qui permet d'accompagner l'évolution socio-économique du territoire.

Objectifs spécifiques :

- pour les sites où l'Andra est implantée :
  - ✓ mise en place de parrainages visant à soutenir des associations ou des collectivités locales sur les thèmes de l'environnement, la science, la mémoire et le social (intergénérationnel),
  - ✓ ces parrainages sont couverts en amont par une charte éthique et font l'objet en aval d'une complète transparence,
- concernant la lutte contre les exclusions, la pauvreté, l'insuffisance de formation, des actions sont menées sur chaque site dans le cadre d'une démarche de responsabilité sociale (RSE) : l'Andra va faire en 2013 un diagnostic de ses pratiques par rapport au référentiel adopté par le Club développement durable des entreprises et établissements publics, notamment en se faisant aider par un cabinet spécialisé, dans le but de définir à l'horizon 2014 une véritable politique RSE.

Indicateur : nombre d'actions et description succincte de ces actions de lutte contre l'exclusion menée sur chaque site.

## 2.9 Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde

**Stratégie Andra :** L'Andra participe au renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable, et contribuer ainsi à l'amélioration de la gestion des déchets radioactifs des pays défavorisés.

Contribution du cœur de métier de l'Andra à cet engagement

Dans le cadre de ses activités, l'Andra anime et participe à des travaux d'agences internationales, notamment l'AIEA et l'AEN. Ceci permet à l'Andra de faire du benchmark avec des homologues ou de construire avec eux des règles ou standards,

Cela permet aussi aux pays défavorisés de participer et de bénéficier ainsi gracieusement de l'expertise des représentants des pays « fortement nucléarisés ».

Indicateur : coût annuel (heures et frais) que l'Andra consacre à ces participations.